Mairie de
SAINT-FRONT
****

COMMUNE DE SAINT-FRONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI LE 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit du mois de juin à dix-neuf heures, en application de l'article L,2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint-Front.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Jean-Pascal BLANCHON – Jean-Marc BOULLET - Sébastien CHARRIAUD – Marie-Thérèse CHARRIERE – Mathilde COLLIGNON - Emilie CZAJKA – Catherine MESNARD et Nadine ROCHE.

Absents excusés sans pouvoir : Benoît ROUSSILLON et Freddy POUPIN.

Secrétaire de séance : Nadine ROCHE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Avant de commencer l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande s'il peut raccrocher deux sujets et donne, pour rappel, lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L,1111-1-1 du code général des collectivités territoriales. Les membres du Conseil Municipal ont pris acte.

1) DEVIS ENTREPRISE RIVOLET (HAIE DU CIMETIÈRE ET TILLEUL PLACE DE L'ÉGLISE)

Suite à la demande de M. le Maire, deux devis ont été établis par l'entreprise RIVOLET.

1.1. haie du cimetière : devis comprenant la taille de la haie, l'enlèvement des vieilles branches, le rognage et la replantation d'une nouvelle haie plus résistante pour un montant de **894 € TTC**. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ce devis.

1.2. élagage du platane, place de l'église : devis comprenant l'élagage, voire abattage du tilleul pour un montant de **768 € TTC**. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ce devis.

2) ACTUALISATION ESTIMATIF PROJET AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire a demandé une nouvelle étude financière à M. MICHELET, architecte au sein du Cabinet Neyrat-Michelet, relative au projet d'agrandissement et d'agencement de la salle des fêtes.

Une première estimation avait été fixée pour un montant d'environ 110 000 €, mais avec les diverses augmentations des matériaux, etc., l'architecte a donc envoyé une nouvelle estimation d'une somme de **131 206,80 € TTC**. Les honoraires de l'architecte ne sont pas compris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour lancer la procédure de recherche de subventions pour établir un projet financier.

3) DATE REPAS DES AÎNÉS

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de changer la date du repas organisé en faveur des aînés prévu le 11 septembre prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la date du **25 septembre 2022**.

4) CONCERT AU SEIN DE L'ÉGLISE DE SAINT-FRONT

Monsieur le Maire rappelle la date du concert Voix d'Hildegard Flos De Spina organisé par le Conseil Municipal dans l'église de Saint-Front le **samedi 23 juillet 2022** à **21 heures**. L'entrée payante est fixée à **8 €**

5) PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE AUX FRAIS INHÉRENTS À LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2021, le Conseil Municipal a délibéré sur la participation des associations de la commune aux frais inhérents à la location de la salle des fêtes.

Cette délibération prévoyait notamment une participation forfaitaire annuelle de 25 € pour les associations occupant au moins une fois la salle des fêtes durant l'année et une participation de 10 € pour chaque occupation de la salle des fêtes par les associations de la commune.

Monsieur le Maire évoque le cas particulier de l'Amicale de chasse Saint-Front-Valence qui bénéficie depuis des années de la mise à disposition gratuite d'un local avec eau et électricité.

Monsieur le Maire propose de mettre en place une participation spécifique pour l'Amicale de chasse Saint-Front-Valence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en place une participation forfaitaire annuelle de **125 €** en faveur de l'**Amicale de chasse Saint-Front-Valence.**

6) PUBLICITÉ DES ACTES DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES À COMPTER DU 1ER JUILLET 2022

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales.

Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique.

A défaut de délibération avant le 1er juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique.

A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1er juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'effectuer la publicité des actes de la commune par **publication papier**, et dans ce cas, ces actes seront tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.

7) OPTION POUR LA NOMENCLATURE M14 SUPÉRIEURE À 500 HABITANTS

Le nombre d'habitants de la commune de Saint-Front est de moins de 500 habitants.Cependant, afin que les élus disposent d'un niveau de détail le plus fin possible des comptes, la commune a souhaité opter pour la nomenclature M14 de plus de 500 habitants, qu'elle applique depuis plusieurs années.

En conséquence, et comme le prévoit l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient que le Conseil Municipal délibère pour acter l'application de la nomenclature M14 plus de 500 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'opter pour la nomenclature M14 plus de 500 à moins de 3 500 habitants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

8) CAMBRIOLAGE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un cambriolage dans les ateliers municipaux et qu'il convient de remplacer l'outillage professionnel volé. Ont été volés 2 tronçonneuses, un taille-haie, une perceuse, un souffleur, un lot de tournevis, quelques litres de fuel, etc.

Le préjudice devrait s'élever aux environs de 3 500 €. Monsieur le Maire a déposé une plainte auprès de la gendarmerie. Aucune empreinte n'a pu être relevée. Un dossier est ouvert pour l'assurance. Des devis sont demandés. Il faut réinvestir dans le matériel rapidement : un premier achat : un souffleur à 255 €.

A cet effet, dans un premier temps, avant d'inscrire le montant total au budget, 500 € seront prélevés sur le compte en fonctionnement et seront ainsi déposés sur le compte investissement.

Par ailleurs, Groupama a proposé à M. le Maire de réfléchir à une éventuelle installation de caméras.

9) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

La fibre optique : « Lieu-dit « La Grosbauche » : les travaux effectués étaient catastrophiques. M. le Maire avait émis des réserves. Suite à sa demande de refaire les travaux, il a obtenu gain de cause. Les travaux ont bien été refaits par l'entreprise Bouygues ; par conséquent M. le Maire a réceptionné favorablement la fin des travaux.

Réseau d'eau potable : la réunion de fin des travaux a eu lieu. Les petites retouches constatées ont bien été effectuées. M. le Maire au nom de l'équipe municipale a remercié le Cabinet Melin, la SAUR, l'entreprise SOGEA pour leur efficacité et le respect des délais.

Défibrillateur : plus de stock, il sera peut-être installé en septembre.

Jurés d'assises : Jean-Marc Boullet a représenté M. le Maire à la mairie de Vars au tirage au sort, à partir de la liste électorale, d'une liste préparatoire des personnes susceptibles d'assurer les fonctions de jurés pour les prochaines sessions d'assises. Quinze communes ont été tirées au sort dont Saint-Front.

Par ailleurs, il informe les membres d'une **étude sur l'amélioration de l'habitat.** En effet, afin d'améliorer le parc de logement et de redynamiser ses centres-bourgs, la Communauté de communes Coeur de Charente s'est lancée dans une étude pré-opérationnelle de l'habitat. Confiée au bureau d'études «Villes Vivantes » , cette démarche aboutira en 2023 à un dispositif de soutien à la rénovation de l'habitat sur le territoire. La Communauté de communes Coeur de Charente doit proposer un questionnaire pour connaître l'avis des habitants.

Marché de la volaille : Après avoir investi dans un camion, la boutique "Au marché de la volaille", installée à Mansle, se déplace à présent dans plusieurs villages. Elle propose une mutualisation aux autres commerçants.

Une nouvelle étape. C'est ce que viennent de franchir Stéphanie Sardain et Vincent Dumontet, les cogérants du « Marché de la volaille » qui avaient ouvert leur magasin dans le bourg de Mansle en 2019 et se lancent maintenant dans des **tournées en milieu rural.** La première s'arrête à **Saint-Front**, Mouton, Valence et Ventouse.

Les communes ou personnes intéressées pour d'éventuelles tournées ou pour des commandes sur la tournée existante, peuvent contacter « Au marché de la volaille » au 05 45 93 28 30.

Orages du 21 juin 2022 : Certains administrés ont contacté la mairie parce qu'ils avaient de l'eau dans leur maison. Beaucoup de dégâts au lieu-dit « Le Cluzeau ». Les travaux seront chiffrés pour éventuellement être inscrits sur le budget travaux FDAC. Egalement, d'importants dégâts ont été constatés dans le cimetière.

Ecole : le projet de fermeture est levé. L'effectif devrait être de 28 élèves. Le spectacle de l'école qui s'est déroulé le 24 juin a attiré de nombreux spectateurs. Des travaux d'entretien vont être effectués. Le marronnier situé dans la cour de l'école, en haut, est malade. Il doit être soigné avec de la bouillie bordelaise et élagué pour la sécurisation des élèves à la rentrée.

Emmabüs : premier espace France services itinérant charentais (service de France Service Emmaüs) situé à Ruffec sera à Valence le jeudi de 9h30 à 12h30 (semaine paire). Si un administré habite près de la commune de Valence et qu'il ne dispose d'aucun mode de déplacement, il peut profiter de la navette gratuite d'Emmaüs de Ruffec en appelant les numéros de téléphone suivants : 06 31 39 25 18 ou 05 45 29 03 49.

Assainissement : Mathilde Collignon a participé à la commission assainissement de la Communauté de communes Coeur de Charente. Elle informe les membres de la mise en place d'un logiciel qui communiquera des informations notamment sur le projet de révision du zonage prévue sur un bon nombre de communes de la Communauté de communes Coeur de Charente en 2022-2023.

Tour Poitou-Charentes en Nouvelle-Aquitaine 2022 du 23 au 26 août : vendredi 26 août, les coureurs partiront de Mansle et rejoindront Poitiers en passant par **Saint-Front**, sur les routes départementales 18, 910,739,06, 15, 27, 56, 26, 19. Des signaleurs seront désignés et devront être présents entre 10h et 12h.

En l'absence d'autres questions, M. le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et, l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 20 h 35.